

un comité composé des Drs. Rottot, Howard, Dagenais, Lachapelle et Campbell est nommé pour préparer un code d'étiqette médicale et tous les amendements à la loi actuelle de médecine qu'il jugera opportuns, lequel comité devra faire rapport à la prochaine assemblée du bureau.

Le Dr. D. A. Robinson porteur d'un diplôme d'une université des Etats-Unis est admis à pratiquer la médecine dans la province de Québec après un examen jugé satisfaisant.

Le Dr. Howard, secondé par le Dr. Larue propose que le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec accorde sa licence à tout porteur de licence du collège des médecins et chirurgiens de la province d'Ontario et des autres provinces de la puissance, pourvu que les collèges de ces provinces accordent le même privilège aux porteurs de licence du collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec; les homœopathes et les éclectiques ne devant pas être compris dans cet arrangement: que copie de la présente résolution soit transmise à ces institutions et que la présente résolution ne devienne en force que lorsque les présidents des dits collèges l'auront officiellement acceptée. Adopté.

Le Dr. Gibson propose qu'une copie du tarif médical certifiée par le président, le registrateur ou le secrétaire du bureau, soit déposée entre les mains des protonotaires de chaque district judiciaire et des greffiers de toutes les cours de justice de la province, chacune de ces copies devant être accompagnée de l'autorisation du lieutenant-gouverneur. Adoptée.

Le président nomme les comités d'examen suivants: pour l'anatomie, la chirurgie et la médecine légale; Drs. Lemieux, Campbell, Paré. Pour la physiologie, la pratique de la médecine, la matière médicale: Drs. Lachapelle, Gilbert, Rousseau. Pour les accouchements, la botanique, l'hygiène et la chimie: Drs. Trudel, Badeaux, Ahern. Pour l'examen des sages-femmes, à Montréal: Drs. David, Lachapelle, Campbell. A Québec, Drs. Marsden, Sewell, Wells.

Le président ayant expliqué où en étaient les choses dans l'affaire des docteurs Fenwick et Worthington, le Dr. Howard lit une lettre du Dr. Fenwick offrant sa démission.

Le Dr. Campbell lit aussi une lettre du Dr. Worthington offrant aussi sa démission. La démission de ces deux messieurs fut acceptée unanimement.

Les Messieurs suivants porteurs de diplômes de différentes universités ayant été assermentés, reçurent la licence du collège. Université Victoria: MM. L. Gaucher, F. Labadie, J. T. Sylvestre, P. Gaillardet, O. A. Watier, N. Roberge, M. Pâquin, L. A. Lapalme, L. C. Bachand, L. A. Olivier, R. St. Jac-